

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

---



Vingt-sixième session du Comité pour les plantes  
Genève (Suisse), 5 – 9 juin 2023

Questions administratives et financières

ADMISSION DES OBSERVATEURS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Conformément à l'article 4, paragraphe 2, du règlement intérieur du Comité pour les plantes, toute organisation ou agence techniquement qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages souhaitant participer à une session du Comité doit en faire la demande au Secrétariat 30 jours au moins avant la session.
3. Cette procédure ne s'applique ni aux observateurs d'États non Parties à la Convention, ni à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions spécialisées, ou à l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui peuvent être représentés aux sessions du Comité pour les plantes conformément à l'article 3 du règlement intérieur.
4. La liste des observateurs qui ont soumis une demande au Secrétariat au moins 30 jours avant la session en vue de participer à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes conformément aux articles 3 et 4 du règlement intérieur, et dont la demande a été approuvée par le Président, figure ci-dessous.
5. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Comité sur l'article 4, paragraphe 1, de son règlement intérieur qui stipule que « toute organisation ou agence techniquement qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages » peut faire part de son désir d'être représentée à la session. Des organes de gestion ayant demandé des clarifications sur les types d'organisations concernés, le Secrétariat note que la pratique établie a été de recommander aux Présidents du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux d'approuver la participation de toute organisation ou agence techniquement qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages, ainsi que de toute organisation ou agence faisant preuve d'un intérêt direct et légitime envers la réglementation CITES, notamment des représentants des secteurs tels que la parfumerie, les plantes médicinales, les cosmétiques, les organisations du bois et d'instruments de musique et d'autres organisations commerciales.
6. Le Comité est invité à prendre note de la liste d'observateurs qui figure ci-dessous ainsi que de la pratique actuelle concernant l'approbation des organisations observatrices conformément à l'article 4, paragraphe 3, de son règlement intérieur.

**UN and its specialized agencies / ONU y organismos especializados de las Naciones Unidas /  
ONU et institutions spécialisées des Nations Unies**

Convention sur la diversité biologique  
Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC)

**Intergovernmental organization / Organización intergubernamental /  
Organisation intergouvernementale**

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)  
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

**International NGO / ONG internacional / ONG internationale**

ADM Capital Foundation  
Association Technique Internationale des Bois Tropicaux  
Center for International Environmental Law (CIEL)  
Defenders of Wildlife  
Environmental Investigation Agency USA  
International Wood Products Association  
Pet Advocacy Network  
IWMC-World Conservation Trust  
Species Survival Network  
TRAFFIC  
World Resources Institute  
Fonds mondial pour la nature (WWF)

**National NGO / ONG nacional / ONG nationale**

American Herbal Products Association (AHPA)  
International Pernambuco Conservation Initiative Germany e.V. (I.P.C.I. Germany)  
IPCI France Europe  
Japan Musical Instruments Association  
League of American Orchestras  
National Association of Biomedical Research (NABR)  
Royal Botanic Garden Edinburgh  
Zoo and Aquarium Association Australasia

**Private sector / Sector privado / Secteur privé**

Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale (CSFI)  
ForestBased Solutions, Llc  
Indonesian Agarwood Association  
Industria Derivati Naturali  
International Society of Violin and Bow Makers  
LUSH Ltd.  
Overseas Traders  
Taylor Guitars